

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

Le vingt-trois février deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réunie à 18h00, en session ordinaire, à la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de Blaignan-Prignac.

Date de la convocation : 16 février 2026

Présents : Alexandre PIERRARD, Chantal GUEGUEN, Jean-Yves MERLET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Cécile BAILLON

Représentés : Brigitte BOSQ BOUSQUET représentée par Chantal GUEGUEN, Elodie ROLLAND représentée par Alexandre PIERRARD

Absents et excusés : Paul SALLES, Frédéric BROUSSEAU, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Secrétaire de la séance : Chantal GUEGUEN

Ordre du jour :

- Adoption du PV du 29 janvier 2026,
- Adoption du Compte Financier Unique 2025,
- Demande de subvention DETR 2026,
- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance en proposant d'arrêter le Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal par les membres présents lors de cette dernière.

Les membres présents, n'ayant procédé à aucune remarque, l'assemblée approuve le Procès-Verbal de la dernière séance.

Adoption du Compte Financier Unique 2025

L'organe délibérant ne vote valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit la moitié arrondie à l'entier supérieur si leur nombre est impair, soit la moitié plus un, si leur nombre est pair, sans tenir compte des pouvoirs.

Donc, pour notre commune 14 membres soit 8 membres doivent être présents pour atteindre le quorum.

Pour la délibération de l'adoption du Compte Financier Unique, monsieur le Maire n'est pas présent lors du vote, donc ne compte pas pour le quorum.

Le vote pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025 est AJOURNE, par manque de quorum : 7 membres présents

Demande de subvention DETR 2026 - Travaux Salle des fêtes (N° DE 2026 005)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la visite de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité à la salle des fêtes, des travaux sont à prévoir pour la mise aux normes :

- **Pour le local Électrique :**
 - Dépose de la porte,
 - Fourniture et pose d'une porte coupe-feu,

- Doublage des murs,
 - Mise en œuvre d'un plafond, ossature métallique renforcée, laine de roche.
- **Pour le local rangement**
 - Dépose de la porte,
 - Fourniture et pose d'une porte coupe-feu,
 - Doublage des murs,
 - Mise en œuvre d'un plafond, ossature métallique primaire et secondaire renforcée, laine de roche.

Ces travaux ont été chiffrés à 18 476 € HT soit 22 171,20 € TTC

Pour ces travaux de mise aux normes et sécurisation des équipements publics, nous avons la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De déposer** un dossier de subvention au titre de la DETR pour un montant attendu de 35 % sur les 18 476 € HT soit 6 466,60 € et un autofinancement TTC de 15 704,60 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Délibération : adoptée

Demande de Subvention DETR 2026 - Création d'un espace petit équipement sportif de proximité et fixation des modalités de financement (N° DE 2026 006)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'intérêt de mettre à disposition des habitants un espace petit équipement sportif de proximité pour les enfants.

Cet espace pourrait être installé au 24, rue de Verdun, au niveau du pôle touristique. Le projet serait l'installation d'un petit équipement sportif adapté aux enfants de 2 à 10 ans, pour un budget de 11 700 € TTC.

Une subvention DETR peut être déposée, pour ce projet.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** le projet de création d'un espace de petit équipement sportif destinés aux enfants de 2 à 10 ans, situé au 24 rue de Verdun, en vue d'améliorer l'offre d'équipements publics sur le territoire communal.
- **De déposer** un dossier de subvention de DETR pour un montant attendu de 35% sur 9 750 € HT soit 3 412 €, et autofinancement de 8 288 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Délibération : adoptée

Questions diverses

Travaux salle des fêtes :

Véronique demande en quoi consiste les travaux et si il est possible d'installer un variateur au niveau des lumières..

Réponse : les travaux concernent l'isolation complète des 2 locaux techniques en coupe feu. Concernant l'installation d'un variateur, le dispositif actuel, à priori, ne permet pas l'installation d'un tel dispositif.

Terrains Château La Grave :

Daniel demande où on en est avec les terrains du Château La Grave

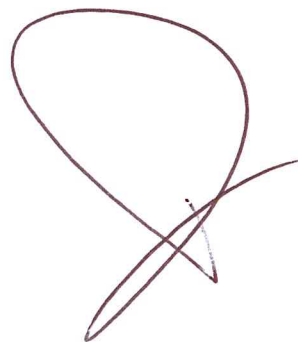
Réponse : Nous attendons le retour du mandataire liquidateur qui a fixé comme date butoir fin octobre 2026.

Séance levée à 19h30

Chantal GUEGUEN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a long horizontal stroke.

Alexandre PIERRARD
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, looped 'P' followed by a long horizontal stroke.

